



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9

☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884

www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles...de l'AMOQ

Jeudi 7 décembre 2017

LES LISTES D'ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES SUITE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE: TROIS SOLUTIONS

Qu'arrive-t-il avec vos patients qui sont encore sur les listes d'attributions particulières depuis l'arrivée des inscriptions sans visite?

La FMOQ s'est entendue avec le ministère afin que les médecins puissent opter pour **l'un des 3 choix suivants** :

1. **Meilleur choix** : Convertir leur liste en préinscription, donc utiliser de la lettre d'entente 321 et améliorer le taux d'inscription.
2. Conserver leur liste d'attributions particulières, sans y apporter aucun changement et inscrire les patients qui s'y retrouvent dans les délais fixés.
3. Demander au GAMF par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante annie.petitclerc.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca de désinscrire les patients qui sont dans leur liste d'attributions particulières.

Nous vous rappelons que la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 6 avril dernier est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Pour cette raison, le conseil d'administration de l'AMOQ vous suggère fortement de convertir vos attributions particulières en préinscription.

Notre région n'est plus qu'à 1,7 % du fameux 85 %, il ne faut donc surtout pas baisser les bras.

Rappel pour joindre le GAMF de la Capitale-Nationale, voici les 3 meilleures façons :

Télécopieur: 418-691-0741
annie.petitclerc.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca
Téléphone: 418-821-6841

Pour bien utiliser la lettre d'entente 321, voici les étapes à suivre:

- 1) Demande du médecin au GAMF pour obtenir un nombre de patients, ou convertir sa liste actuelle d'attributions particulières.
 - Le médecin coordonnateur du GAMF attribue les patients à votre demande.
- 2) Confirmation de la liste de patients par le médecin:
 - a. 72 heures pour le faire.
 - b. Ne peut refuser des patients que pour situation exceptionnelle et valable.
 - La RAMQ acheminera une lettre au patient l'informant qu'il a un nouveau médecin de famille.
 - Le patient a 30 jours pour retourner le formulaire d'inscription signé au médecin.
- 3) Le médecin doit signer le formulaire d'inscription et transmettre les données d'inscriptions via les services en ligne.
- 4) Dans les 37 jours, le médecin doit retourner la liste des patients qui n'ont pas signé le formulaire au médecin coordonnateur.
- 5) À la visite, le médecin remet le formulaire signé par lui au patient.

Délai pour voir les patients inscrits sans visite :

Vulnérable (priorité ABC) dans les **12 mois**.

Non vulnérable dans les **36 mois**.

En vous remerciant de tous les efforts que vous avez fournis jusqu'à maintenant et pour ceux que vous ferez dans les prochaines semaines!

Le Conseil d'administration de l'AMOQ